

L'étrange rapport du Parlement Européen sur le Système HAARP



Voici un rapport bien intrigant sur les manipulations climatiques et météorologiques de notre bonne vieille planète Terre, effectuées par l'Armée américaine contre l'humanité tout entière. Il faudrait poser la question sur le système HAARP à tous les écolos bobo (comme Cohn-Bendit qui est clairement au courant) qui ne savent que polluer les débats politiques avec le pseudo-réchauffement climatique. Ce rapport étant assez long : 35 pages. Je ne mets que la partie la plus intéressante. Bien sûr que l'ensemble du rapport reste à lire complètement car il recèle et fourmille de renseignements tout aussi édifiant sur les différents danger et forme de pollution environnementale, le nucléaire, elNino...

Merci à *VOYAGEUR* [12 juin 2012 12:46](#) un lecteur du blog conscience du peuple qui a dévoilé ce rapport.

[http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-](http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A4-1999-0005+0+DOC+PDF+Vo//FR)

[//EP//NONSGML+REPORT+A4-1999-0005+0+DOC+PDF+Vo//FR](http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A4-1999-0005+0+DOC+PDF+Vo//FR)

« vieux doc de 1999, de la commission européenne, ou l'on apprend les dégâts causés par cette saloperie d' HAARP, vu que nous sommes en 2012, et qu'ils ont continué leurs programmes, j'ose même pas imaginer les dommages irrémédiables qu'ils ont du causer sur la planète »

lire paragraphe T page 7

lire paragraphe 26/27/28/29 et 30 page 11

lire page 21 et 22 : haarp un syst d'armement modifiant le climat (sic)

DOC_FR\RR\370\370003 PE 227.710/déf.

Extraits

14 janvier 1999 A4-0005/99

RAPPORT sur l'environnement, la sécurité et la politique étrangère
Commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de
défense

Rapporteur: Mme Maj Britt Theorin

Rapporteur pour avis*:

Mr Olsson, commission de l'environnement, de la santé publique et de la
protection des consommateurs

- vu l'audition sur le projet HAARP et les armes non létales convoquée à
Bruxelles, le 5 février 1998, par la sous-commission "sécurité et
désarmement" de la commission des affaires étrangères, de la sécurité et
de la politique de défense,

Page 7 du rapport

T. considérant que la recherche militaire porte actuellement sur la
manipulation de l'environnement à des fins militaires, et ce en dépit des
conventions existantes; c'est le cas, par exemple, du système HAARP
basé en Alaska,

Page 11 du rapport

26. demande à l'Union européenne de faire en sorte que les nouvelles
techniques d'armes dites nonlétales (sic) et le développement de
nouvelles stratégies d'armements soient également couverts et régis par
des conventions internationales;

27. considère que le projet HAARP (High Frequency Active Auroral
Research Project), en raison de son impact général sur l'environnement,
pose des problèmes globaux et demande que ses implications juridiques,
écologiques et éthiques soient examinées par un organe international
indépendant avant la poursuite des travaux de recherche et la réalisation
d'essais; déplore que le gouvernement des États-Unis ait à maintes
reprises refusé d'envoyer un représentant pour apporter un témoignage
sur les risques que comporte pour l'environnement et la population le
projet HAARP financé actuellement en Alaska, durant l'audition publique
ou à l'occasion d'une réunion subséquente de sa commission compétente;

28. demande à l'organe chargé de l'évaluation des choix scientifiques et
technologiques (STOA) d'accepter d'examiner les preuves scientifiques et
techniques fournies par tous les résultats existants de la recherche sur le
programme HAARP aux fins d'évaluer la nature et l'ampleur exactes du
danger que HAARP représente pour l'environnement local et global et
pour la santé publique en général;

29. invite la Commission à examiner les incidences sur l'environnement et la santé publique du programme HAARP pour l'Antarctique, en coopération avec les gouvernements de Suède, de Finlande, de Norvège et de la Fédération de Russie, et à faire rapport au Parlement sur le résultat de ses investigations;

30. demande en particulier que soit établi un accord international visant à interdire au niveau global tout projet de recherche et de développement, tant militaire que civil, qui cherche à appliquer la connaissance des processus du fonctionnement du cerveau humain dans les domaines chimique, électrique, des ondes sonores ou autres au développement d'armes, ce qui pourrait ouvrir la porte à toute forme de manipulation de l'homme; un tel accord devrait également interdire toute possibilité d'utilisation réelle ou potentielle de tels systèmes;

Page 21 ET 22 du rapport

HAARP - Un système d'armement modifiant le climat

Le 5 février 1998, la sous-commission sécurité et désarmement du Parlement a procédé à une audition portant notamment sur HAARP. Des représentants de l'OTAN et des États-Unis avaient été conviés à la réunion. Ils ont toutefois choisi de ne pas venir. La sous-commission a déploré que les États-Unis n'aient envoyé aucun représentant à l'audition et qu'ils n'aient pas saisi l'opportunité de faire des commentaires sur le matériel présenté(24).

HAARP est un programme de recherche sur le rayonnement à haute fréquence (High Frequency Active Auroral Research Project). Il est conduit conjointement par l'armée de l'air et la marine des États-Unis et par l'Institut de géophysique de l'université d'Alaska à Fairbanks. Des tentatives analogues ont lieu en Norvège, dans l'Antarctique, mais aussi dans l'ex-Union soviétique(25).

HAARP est un projet de recherche utilisant un équipement terrestre, un réseau d'antennes. Chacune est alimentée par son propre émetteur pour réchauffer des parties de l'ionosphère(26) au moyen d'ondes radio puissantes. **L'énergie ainsi générée réchauffe certaines parties de l'ionosphère, ce qui crée des trous dans l'ionosphère** et des "lentilles" artificielles.

HAARP peut avoir de multiples applications. La manipulation des particularités électriques de l'atmosphère permet de contrôler des énergies gigantesques. Utilisée à des fins militaires contre un ennemi, cette technique peut avoir des conséquences terribles. HAARP permet d'envoyer à un endroit déterminé des millions de fois plus d'énergie que tout autre émetteur traditionnel. L'énergie peut aussi être dirigée contre un objectif mobile, notamment contre des missiles ennemis.

Le projet améliore la communication avec les sous-marins et permet de manipuler les conditions météorologiques mondiales. Mais l'inverse, perturber les communications, est également possible.

En manipulant l'ionosphère, on peut bloquer la communication globale tout en conservant ses propres possibilités de communications. La radiographie de la terre sur une profondeur de plusieurs kilomètres (tomographie terrestre pénétrante) à la fin de découvrir les champs de pétrole et de gaz, mais aussi les équipements militaires sous-terrains, et le radar transhorizon qui identifie des objets (sic) à grande distance au-delà de la ligne d'horizon sont d'autres applications du système HAARP.

(27) En 1958, l'US Navy a fait exploser trois bombes contenant du matériel nucléaire fissile à une altitude de 480 km au-dessus de l'Atlantique sud. Le projet dirigé par le département de la défense des États-Unis et la commission de l'énergie atomique et portait le nom de code

Project Argus. Source: Dr Rosalie Bertell.

(28) Article 1, traité sur l'Antarctique.

DOC_FR\RR\370\370003 - 22 - PE 227.710/déf.

Depuis les années 50, les États-Unis procèdent à des explosions nucléaires dans les ceintures de Van Allen(27) afin d'examiner les effets des impulsions électromagnétiques qu'elles déclenchent sur les communications radio et le fonctionnement des équipements radars. Ces explosions ont généré de nouvelles ceintures de rayonnement magnétique qui ont pratiquement entouré la terre tout entière.

Les électrons se déplaçaient le long de lignes de champs magnétiques et créaient une aurore boréale artificielle au-dessus du pôle nord. Ces essais militaires risquent de perturber à long terme les ceintures de Van Allen. Le champ magnétique terrestre pourrait s'étendre sur de vastes zones et empêcher toute communication radio. **Certaines scientifiques américains estiment qu'il faudra plusieurs centaines d'années avant que les ceintures de Van Allen retrouvent leur état initial.**

HAARP peut bouleverser les conditions climatiques. Tout l'écosystème peut être menacé, en particulier dans l'Antarctique où il est fragile.

Les trous dans l'ionosphère causés par les ondes radio puissantes qui y sont envoyées constituent un autre effet très grave d'HAARP. L'ionosphère est notre bouclier contre le rayonnement cosmique.

L'on espère que ces trous se refermeront, mais l'expérience acquise suite à la modification de la couche d'ozone donne à penser le contraire. Le bouclier de l'ionosphère est fortement percé à plusieurs endroits.

En raison de l'ampleur de ces incidences sur l'environnement, HAARP constitue un problème global et il faudrait évaluer si les avantages que

procure ce système compensent les risques encourus. Ses incidences écologiques et éthiques doivent être évaluées avant la poursuite des travaux de recherche et la réalisation d'essais. L'opinion publique ignore pratiquement tout du projet HAARP et il est important qu'elle soit mise au courant.

HAARP est lié à la recherche spatiale intensive menée depuis 50 ans à des fins clairement militaires, par exemple en tant qu'élément de la "guerre des étoiles" en vue du contrôle de la haute atmosphère et des communications. Ces travaux de recherche doivent être considérés comme extrêmement néfastes pour l'environnement et la vie humaine. Personne ne sait (sic) avec certitude ce que peuvent être les effets de HAARP. Il faut lutter contre la politique du secret en matière de recherche militaire. Il faut promouvoir le droit à l'information et au contrôle démocratique des projets de recherche militaire ainsi que le contrôle parlementaire.

Une série d'accords internationaux ("la convention sur l'interdiction d'utiliser à des fins militaires ou à d'autres fins hostiles des processus modifiant l'environnement, le traité sur l'Antarctique, l'accord établissant les principes des activités des États en matière de recherche spatiale, en ce compris la lune et d'autres corps spatiaux ainsi que la convention des Nations unies sur le droit maritime) font que HAARP est un projet hautement contestable non seulement sur les plans humain et politique mais aussi du point de vue légal. En vertu du traité sur l'Antarctique, l'Antarctique ne peut être utilisée qu'à des fins pacifiques(28), ce qui signifie que HAARP enfreint le droit international. Tous les effets des nouveaux systèmes d'armement doivent être évalués par des organes internationaux indépendants. Il faut encourager la conclusion d'autres accords internationaux afin de protéger l'environnement contre toute destruction inutile en temps de guerre.

(29) Commissions officielles de l'État, SOU 1992: 104, p. 54.

(30) La défense et l'environnement, rapport sectoriel FM 1995, p. 8.

(31) À elle seule, l'armée suédoise a émis 866 199 tonnes de dioxyde de carbone, *ibid.* p. 60.

DOC_FR\RR\370\370003 - 23 - PE 227.710/déf.

Pierre Hillard : « *Il n'y a pas de complot pour celui qui est curieux, toutes les informations sont accessibles et disponibles.* »

[Source](#)